VILLEMURLIN

POUR RAPPEL DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATIONS

Le massif de Sologne a été classé comme bois et forêts exposés au risque d'incendie. Ce classement induit la mise en œuvre :

D'Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

Au sein du massif et dans une zone périphérique de 200 mètres des boisements.

Le maire de la commune de **Villemurlin** vous invite à une **réunion publique d'informations** sur cette nouvelle réglementation OLD : ce débroussaillement devient en effet obligatoire autour de toutes les habitations.

La Direction départementale des territoires (DDT) exposera lors de cette réunion les principales mesures de ces OLD et nous échangerons sur leurs applications concrètes sur le terrain.

Vous êtes conviés

Lundi 16 novembre à 19h00

à la salle polyvalente de Villemurlin

8 Route de Cerdon